

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD076-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

**LE 27 juin 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DU TOURISME DU GRAND PERIGUEUX**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS  
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

**ABSENTS :**

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

**POUVOIRS :**

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DU TOURISME DU GRAND PERIGUEUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** L'article L 133-8 du code du tourisme prévoit que « *les budgets et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du Conseil municipal* ».

**Que** l'office du tourisme du Grand Périgueux a voté en 2018 un budget primitif sur la base de la subvention définie par le Grand Périgueux dans sa délibération du 20 décembre 2018.

**Qu'à compter de l'exercice budgétaire 2019, l'office de tourisme, crée sous forme d'EPIC, perçoit le produit de la taxe de séjour, exception faite de sa fraction additionnelle perçue par le Département.**

**Que** pour rappel la subvention à l'Office de tourisme est de 907 930 €, elle se décompose de la façon suivante :

- subvention en numéraire : 301 430 €
- subvention en nature : 606 500 €

**Que** dans le détail, la subvention se décompose comme suit :

<b>TOTAL SUBVENTION GRAND PERIGUEUX</b>	<b>907 930</b>
<b>dont fonctionnement</b>	<b>871 930</b>
subvention en numéraire	265 430
subvention en nature	606 500
<b>dont investissement</b>	<b>36 000</b>
<b>Section de fonctionnement subvention en numéraire</b>	<b>265 430</b>
Durestal	10 000
Musée de la résistance	15 000
Base de loisirs	40 000
Appel à projet NOTT	58 000
Ecomusée	90 730
Dépenses imprévues	32 500
Camping	19 200
<b>Section de fonctionnement subvention en nature</b>	<b>606 500</b>
Personnel mis à disposition	540 000
Frais de collecte de la TS (SFC)	13 000
locaux	53 500
<b>section d'investissement</b>	<b>36 000</b>
Durestal	5 000
Ecomusée	1 000
Logiciels et divers	30 000

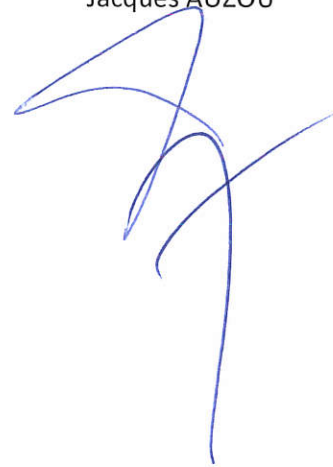
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Prend acte et approuve le budget primitif de l'Office du tourisme du Grand Périgueux pour l'exercice 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2019	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190627-DD0762019-DE